

Berne, 3 mars 2015

## **Conditions-cadres optimales pour la création d'un réseau mobile**

---

### **La téléphonie mobile: un moteur de croissance**

On ne peut plus imaginer notre quotidien sans l'utilisation mobile d'Internet avec les smartphones, les tablettes et les ordinateurs portables. D'après une étude du McKinsey Global Institute, l'Internet mobile générera en 2025 environ 10% du produit intérieur brut mondial. Aujourd'hui déjà, on assiste à des prestations innovantes, à des gains d'efficacité et à de nouveaux modèles de travail. Grâce aux applications, le consommateur peut comparer les prix, les fournisseurs peuvent informer rapidement leurs clients sur leurs produits et leurs prestations en étant proches d'eux, et les collaborateurs ont accès en tout temps aux e-mails, documents et données de l'entreprise, qu'ils travaillent au bureau, en déplacement ou chez eux. Les autorités et l'administration utilisent non seulement les avantages de la communication mobile en interne mais aussi dans les échanges avec la population, comme avec le lancement récent de l'application «Alertswiss» par l'Office fédéral de la protection de la population, l'application sur les importations de l'Administration des douanes, l'application cartes de Swisstopo ou les City-Guide-Apps des villes.

En outre, rien qu'en Suisse, 20 à 30 millions d'appareils ou d'objets seront connectés à Internet et entre eux au cours des cinq prochaines années. Des immeubles, des véhicules, des machines et des appareils de toutes sortes équipés de capteurs et de puces assureront un fonctionnement plus efficace et plus durable des flux de circulation, des flux d'énergie et des processus de production mais aussi du système de santé.

L'Internet mobile est devenu un moteur de la croissance et de la compétitivité de la Suisse et contribue largement à faire de la Suisse l'un des pays les plus innovants et les plus performants au monde. L'existence d'une desserte efficace en téléphonie mobile, couvrant tout le pays, est un élément central de ce succès, tant dans les villes que dans les agglomérations et à la campagne.

### **Assurer une qualité de desserte élevée**

Les Suissesses et les Suisses utilisent aujourd'hui plus de 11 millions de cartes SIM actives et l'exploitation des données ne cesse d'augmenter. Actuellement, le volume de données dans les réseaux de téléphonie mobile double tous les douze mois. En même temps, la vitesse de transmission des portables, des smartphones et des tablettes a augmenté d'un facteur 400 ces douze dernières années.

Cet accroissement considérable ne peut être maîtrisé que si les réseaux mobiles sont constamment modernisés et étendus. Le secteur de la téléphonie mobile se trouve confronté à de multiples défis:

- Défi économique: Des milliards ont été investis dans l'extension des réseaux mobiles et l'achat de fréquences de téléphonie mobile ces dernières années. Parallèlement, les prix facturés aux clients finaux pour les services de téléphonie mobile diminuent. Le secteur est donc tenu de dégager suffisamment de moyens financiers pour financer le développement de nouveaux services et la modernisation nécessaire des réseaux.
- Défi technique: A la différence des autres infrastructures de base comme le rail, la route ou les réseaux électriques, les télécommunications se caractérisent par des évolutions technologiques rapides qui concernent également l'infrastructure. Les installations de téléphonie mobile

actuelles doivent en permanence être modernisées pour pouvoir continuer à satisfaire les exigences des clientes et des clients.

- Défi réglementaire : L'extension des réseaux de téléphonie mobile est soumise à une forte réglementation des lois sur la construction, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement par rapport à l'étranger, Ces contraintes retardent l'extension des réseaux et aboutissent à des antennes et à des installations d'émission supplémentaires, ce qui alourdit les coûts pour la téléphonie mobile et freine l'introduction de nouvelles technologies.

La Suisse dispose aujourd'hui d'une desserte en téléphonie mobile moderne et performante. Pour qu'il en reste ainsi, des conditions optimales d'exploitation et d'extension des réseaux doivent être créées. C'est là qu'intervient la politique.

### Que peut faire la politique?

Différentes interventions sur la téléphonie mobile sont actuellement en cours au Conseil national et au Conseil des Etats. Le Parlement a le pouvoir de poser les jalons pour le développement d'une infrastructure moderne et performante et de renforcer ainsi le site économique suisse.

- Des réseaux de téléphonie mobile adaptés aux exigences futures  
**Le secteur des télécommunications demande des ajustements du droit de l'environnement et un assouplissement des valeurs limites en matière de téléphonie mobile**

12.3580 – Po. Conseil national (Noser Ruedi). Pour des réseaux de téléphonie mobile adaptés aux exigences futures

Dans son rapport sur le postulat «Pour des réseaux de téléphonie mobile adaptés aux exigences futures», le Conseil fédéral établit que les possibilités d'extension des réseaux de téléphonie mobile sont essentiellement limitées par les procédures de demande de permis de construire ainsi que par les prescriptions de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant. Les analyses montrent qu'en Suisse, en raison de la rigueur des valeurs limites et des autres conditions, seuls un tiers des sites de téléphonie mobile existants peuvent faire l'objet de modernisation complète avec la technologie LTE. Par conséquent, plus de 6000 sites d'émission supplémentaires devraient être créés ces prochaines années. Ce nombre important de nouvelles installations est mal accepté par la population et impose des coûts supplémentaires au secteur – et donc au final aux clientes et aux clients. Le rapport du Conseil fédéral montre qu'une hausse modérée des valeurs limites du réseau mobile permettrait d'augmenter suffisamment les capacités des installations existantes et en même temps de réduire le nombre de nouveaux sites d'antenne d'un facteur 12. Une révision de l'ORNI, et notamment des valeurs limites, est donc urgente pour assurer des réseaux de téléphonie mobile adaptés aux exigences futures.

- Plafond de prix pour l'itinérance à l'étranger  
**Le secteur des télécommunications rejette une réglementation des prix de la téléphonie mobile**

11.3472 – Mo. Conseil national (Fuchs Thomas) Rickli Natalie). Téléphonie mobile. Tarifs d'itinérance corrects pour les appels et les SMS;

11.3524 – Mo. Conseil national (Wyss Ursula). Halte aux tarifs de mobile prohibitifs à l'étranger

Les tarifs de l'utilisation de la téléphonie mobile à l'étranger ont continuellement baissé ces dernières années. En outre, des applications comme iMessage, iO ou Skype permettent aujourd'hui de téléphoner ou d'envoyer gratuitement des messages par WLAN. Avec les offres récentes de Sunrise et Swisscom, l'itinérance dans les pays de l'UE est devenue encore plus facile: Les tarifs forfaitaires ou les formules combinées permettent d'utiliser la téléphonie mobile à des tarifs inférieurs à ceux prescrits dans l'UE. La concurrence joue et il n'y a pas besoin d'une réglementation des prix. En outre, il serait problématique de fixer une limite supérieure des tarifs car celle-ci ne concerne que les tarifs du client final et non pas les prix d'achat que

les prestataires doivent acquitter aux exploitants étrangers. Un plafond de prix priverait donc les prestataires de téléphonie mobile suisses de ressources financières devant être utilisées pour le développement des services et l'extension de l'infrastructure. De plus, cette mesure produirait une distorsion de la concurrence car elle toucherait davantage les petits prestataires. Il faut donc abandonner l'idée d'une fixation d'une limite supérieure des prix pour l'itinérance à l'étranger.

- Neutralité du réseau

**Le secteur des télécommunications mise sur une autorégulation et rejette une réglementation légale de la neutralité du réseau**

12.4212 – Mo. Conseil national (Gättli Balthasar). Inscrire la neutralité du réseau dans la loi sur les télécommunications

L'Internet est aujourd'hui une infrastructure de base pour la société et l'économie. Un accès ouvert à l'Internet et une concurrence efficace, qui permet également aux nouveaux acteurs du marché de bénéficier d'un accès facile et global à leurs clientes et à leurs clients, sont essentiels pour l'innovation et le développement de nouveaux services. Internet a été créé il y a plus de 25 ans pour l'échange de documents. Toutefois, les nouveaux services comme la téléphonie, les vidéoconférences et les applications en temps réel nécessitent des qualités de transmission autres qu'un SMS ou un courrier électronique. Il doit donc être possible d'introduire des différenciations dans le transport des données tant que la concurrence ne s'en trouve pas limitée ou faussée. Cependant, aucune nouvelle loi ou ordonnance n'est nécessaire pour cela. L'approche multipartite a fait ses preuves sur Internet. Cela signifie que tous les acteurs concernés assurent ensemble le libre accès et la direction. Dans ce processus, même une autorégulation du secteur par exemple peut représenter un élément clé de la neutralité du réseau. Eu égard à la rapidité de l'évolution technologique et au dynamisme des marchés, les solutions multipartites et l'autorégulation sont des instruments flexibles et appropriés pour assurer un Internet ouvert et une concurrence efficace. Dans cet environnement dynamique, il convient donc de renoncer à une fixation légale de la neutralité du réseau.

- Plus de concurrence grâce à une baisse des tarifs des réseaux hertziens

**Le secteur des télécommunications est favorable à une baisse des tarifs des réseaux hertziens afin d'accroître la compétitivité et la desserte des régions périphériques**

14.3424 – Mo. Conseil des Etats (Theiler Georges). Liaisons de téléphonie mobile. Moins de redevances et d'émoluments et davantage d'investissements

Les installations de téléphonie mobile doivent être connectées aux nœuds et aux systèmes centraux de l'exploitant du réseau par des lignes de transmission des données rapides. Ce processus est de plus en plus assuré par la fibre optique. Dans les régions rurales, on passe souvent par les réseaux hertziens, dont l'utilisation est soumise à une taxe de la Confédération. Il en va de même pour le recours aux réseaux hertziens pour la desserte de bâtiments individuels ou de certaines régions par des prestataires de télécommunications alternatifs. Une baisse des taxes sur les liaisons par réseau hertzien renforcerait essentiellement les petits prestataires de téléphonie mobile et les prestataires de télécommunications alternatifs, ce qui favoriserait une intensification de la concurrence. Il convient donc d'ajuster rapidement les taxes appliquées aux réseaux hertziens afin d'accroître la concurrence et de promouvoir les prestataires alternatifs.

- Une meilleure desserte grâce à une simplification des procédures d'autorisation

**Le secteur des télécommunications est favorable à des procédures d'autorisation plus rapides et plus simples pour les installations de téléphonie mobile**

13.3544 – Po. Conseil national (Guhl Bernhard). Simplifier les procédures d'autorisation de construire pour les antennes de téléphonie mobile dans les zones rurales

Les procédures d'autorisation pour la construction d'installations de téléphonie mobile sont nettement plus longues en Suisse qu'en Allemagne ou en Autriche par exemple. Cela vaut non seulement pour les nouvelles installations mais aussi de manière beaucoup plus marquée en-

core pour la modification d'installations existantes. En Autriche, ces installations peuvent par exemple être modernisées sans nouvelle autorisation, ce qui permet l'introduction rapide de nouvelles technologies dans tout le pays. En Suisse par contre, l'extension des réseaux est fortement retardée. En effet, les procédures d'autorisation répétées pour des installations existantes génèrent des frais inutiles pour les autorités et contribuent au mécontentement de la population. Une simplification des procédures est donc nécessaire dans la mesure où chaque installation de téléphonie mobile devra être encore modernisée ou renouvelée plusieurs fois d'ici la fin de la concession en 2028.